

Oui, mais...

Certains vont dire que cela est insuffisant, en particulier pour préparer l'entrée au collège où les devoirs sont nombreux.

Croyant bien faire, on achète des manuels, on cherche des activités en ligne, des cahiers de vacances, et on fait l'école à la maison...

Ce n'est pas sans risque : on assiste à une augmentation des angoisses de scolarisation en collège et lycée. Les méthodes et manuels induisent parfois des erreurs de construction de notions sans un accompagnement adapté, les ouvrages dépassent très souvent les attendus des programmes...

L'enfant est scolarisé dès ses 2 ou 3 ans et jusqu'à 16 ans minimum, souvent jusqu'à plus de 25 ans : il a du temps pour apprendre !

Enseigner est un métier et cela ne s'improvise pas : la précision des notions, la didactique des disciplines, la prise en compte du développement de l'enfant, les apports de la recherche sur les compétences cognitives du cerveau humain, et en particulier de l'enfant ; les apports de la recherche sur les dispositifs pédagogiques doivent être pris en compte pour construire une séquence d'enseignement. Notre ambition est de préparer en classe les enfants aux exigences du second degré.

Faites confiance à l'équipe pédagogique de l'école, et n'hésitez pas à la rencontrer dans cet objectif.

• ...si je veux quand même l'aider ?

Vous le faites déjà, dans votre rôle de parent

- En parlant avec votre enfant
- En partageant des moments privilégiés : cuisiner, bricoler, lire, se promener, pratiquer un jeu, un sport, assister à un spectacle, une manifestation sportive, aller au cinéma, visiter une ville, une région...
- En lui lisant et en l'encourageant à lire (magazines, journaux, petits livres, albums).
- En l'accompagnant à la médiathèque régulièrement
- En jouant avec lui aux cartes, aux jeux de société
- En regardant un documentaire de son âge avec lui, pour en parler ensuite.

Bref, tout ce qui développera sa curiosité, son ouverture culturelle, son goût pour les choses nouvelles...Et lui donnera confiance en lui et envie de grandir.



Livret pour les parents Respect de l'interdiction des devoirs à la maison

Les devoirs à la maison sont une préoccupation pour nombre d'entre vous. Notre secteur de la circonscription d'Oullins applique l'interdiction des devoirs écrits à la maison : **Circulaire du 19 Décembre 1956 « aucun devoir écrit soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves en dehors de la classe ».**

Le travail personnel de l'élève à la maison (*lecture, révision de leçon, de poésie, préparation de la présentation d'un exposé rédigé en classe...*) est introduit progressivement : les professeurs enseignent les méthodologies d'apprentissage en classe, afin que votre enfant soit capable de faire seul ce qui lui est demandé.

Les méthodes et outils pour apprendre, Domaine 2 du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture 2015 : « Les méthodes et outils pour apprendre, requis par les études et la formation tout au long de la vie, doivent faire l'objet d'un apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire. Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves de réaliser les apprentissages en classe et/ou hors de la classe, seul ou collectivement. »

• Mon enfant n'aura plus rien à faire à la maison ?

Votre enfant n'aura plus de travail écrit.

Votre enfant n'aura pas du travail tous les soirs.

Votre enfant se verra confier progressivement des lectures, leçons, poésies au fil de ses progrès et de son avancée dans la scolarité.

- Comment pourrai-je suivre sa scolarité ?

Différents dispositifs vous permettent de savoir ce que votre enfant apprend à l'école :

- Les réunions d'information destinées à tous les parents de la classe
 - Les entretiens individuels avec l'enseignant, sur rendez-vous, à votre demande ou à l'initiative du professeur
 - Les cahiers dans lesquels vous pouvez voir les exercices effectués et lire les conseils du professeur, ainsi que les progrès au fil des semaines
 - Les résultats notés dans le Livret d'Evaluation
- ... et bien d'autres formes d'informations à l'initiative des équipes d'école et de chaque professeur dont les spectacles et expositions auxquels vous êtes conviés

Pour vous parents, la consultation des cahiers avec votre enfant est un moment privilégié où vous pouvez lui montrer que vous avez de la considération pour ce qu'il fait, pour le faire parler de l'école.

Le mieux est de lui demander ce qu'il a fait, comment il l'a fait, ce qu'il a compris, ce qu'il a appris et retenu ; ce questionnement progressif l'aide à prendre conscience de sa construction des apprentissages.

C'est un moyen parmi d'autres de prendre connaissance de ce qu'il est en train d'apprendre, de ses progrès.

- Combien de temps consacrer au travail personnel quand il y en a ?

Ce temps de travail personnel est de durée variable selon la tâche, l'âge de l'enfant, ses capacités à retenir ce qui a été étudié en classe. Des disparités individuelles existent et sont à prendre en compte. La bonne durée est celle qui permet à l'enfant de mener la tâche demandée en restant concentré.

Pour indication, capacité d'attention :

6 -7ans → 5 à 10 mn

7 -8 ans → 10 à 15 mn

9 -10 ans → 15 à 20 mn

10 - 11 ans → 20 à 30 mn

Adulte → 50 à 55 mn

- Comment doit être fait ce travail personnel ?

Votre enfant est le mieux placé pour le savoir : il a écouté les consignes et conseils de l'enseignant ; il sait où sont les informations dans ses documents. Les indications du cahier de texte doivent vous guider.

Le plus important est que votre enfant sache à quoi cela va lui être utile à l'école, et comment il devra restituer ce savoir : interrogation orale ou évaluation écrite, capacité à faire des exercices, lire à haute voix, répondre à des questions par écrit, exposé oral à la classe...

Si cela est difficile pour votre enfant, prenez rendez-vous avec le professeur pour échanger sur ce sujet et avoir les informations qui vous permettront de relayer sa parole auprès de votre enfant.